

Procès-verbal  
Séance du Conseil  
Municipal  
Du 9 janvier 2015

**Présents :** Messieurs DUCLOS Emmanuel, DUVAL Marie-Joseph, EQUEY José, HENIN Laurent et MOINET Laurent

Mesdames DEGUINE Sandrine, HAYE Laëtitia, LAMER Josette et PETIT Sophie

**Absents :** Monsieur MALLARD Jacques donne pouvoir à Monsieur DUVAL Marie-Joseph et Monsieur HENIN Olivier

L'an deux mil quinze, le neuf janvier, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dampierre en Bray, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121 - 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Emmanuel DUCLOS, Maire.

Madame Sophie PETIT est élue secrétaire de séance.

**Adoption du procès verbal du 14/11/14**

Le procès verbal de la séance du 14 novembre 2014 est adopté à l'unanimité.

**Décision modificative du budget 2014**

Le budget 2014 présente une insuffisance de crédits budgétaires en raison d'une mauvaise imputation au chapitre de l'article 621 « Personnel extérieur », Monsieur Le Maire propose de diminuer les dépenses à l'article 61522 "entretien de terrain" pour un montant de 1 176 € et de créditer l'article 7391178 "Dégrèvement CFE auto-entrepreneur" de 207 € et l'article 73925 " Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales" de 969 €.

**Autorisation dépenses investissement avant vote du BP 2015**

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer afin d'autoriser le paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement suivantes :

- Logiciel informatique pour 140,00 €
- Matériel informatique pour 800,00 €
- Equipement de cuisine pour 1 500,00 €

**Délibération  
n° 2015-001**

### **Convention livraison de repas Elior**

Monsieur Le Maire indique que les repas de la cantine scolaire livrés par la société Elior ne donnent pas satisfaction : quantité insuffisante, présence excessive de sauce. De plus, le coût des repas de 3,50 € est plus élevé que celui des repas livrés à Saumont la Poterie sans gain de qualité. La commune a signé en 2006 une convention d'un an reconductible 2 fois. En conséquence, il n'y a plus de convention en cours.

Monsieur Le Maire propose de mettre fin aux livraisons de repas avec un préavis de 15 jours et de mettre en place une cuisine traditionnelle.

La proposition est acceptée par l'ensemble du Conseil Municipal.

### **Modification de la durée de temps de travail d'un emploi à temps non complet**

Compte tenu de l'arrêt de la convention de livraison de repas pour la cantine scolaire et son remplacement par la mise en place d'une cuisine traditionnelle, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service du poste d'adjoint technique de 2ème classe occupé par Mme Brument Maryse.

**Délibération  
n° 2015-002**

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, après avis favorable du Comité Technique Paritaire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide la suppression, à compter du 1er mars 2015 d'un emploi permanent à temps non complet 21 heures hebdomadaires d'adjoint technique de 2ème classe et la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet 27 heures hebdomadaires d'adjoint technique de 2ème classe,

### **Utilisation de la salle des fêtes pour la restauration scolaire**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite aux dysfonctionnements rencontrés avec la société Elior qui livre les repas pour la cantine, les services sanitaires sont venus inspecter la cuisine de la salle des fêtes dans l'éventualité de son utilisation pour la cantine scolaire.

**Délibération  
n° 2015-003**

Afin de régler au plus vite les soucis de qualité des repas, il demande l'autorisation au Conseil Municipal d'utiliser la salle des fêtes afin d'accueillir et de confectionner des repas pour la cantine scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à utiliser la salle des fêtes pour réaliser des repas traditionnels dès le 1<sup>er</sup> février 2015.

### **Mission SPS travaux salle d'animation**

Le Maire informe l'assemblée de l'avancée des travaux de la salle des fêtes. Pour ce projet, il indique qu'il est nécessaire de faire appel à un coordonnateur SPS.

**Délibération  
n° 2015-004**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à engager une consultation en vue de désigner un coordonnateur SPS et à signer tous les documents relatifs à cette consultation.

### **Mission Contrôle Technique travaux salle d'animation**

Le Maire informe l'assemblée de l'avancée des travaux de la salle des fêtes. Pour ce projet, il indique qu'il est nécessaire de recourir à une mission de contrôle technique.

**Délibération  
n° 2015-005**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à engager une consultation en vue de la mission de contrôle technique pour les travaux de la salle des fêtes et à signer tous les documents relatifs à cette consultation.

## Divers

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les différents lots du groupement de commande de la communauté de communes. Cette année, la communauté de communes propose 2 lots supplémentaires : le contrôle sécurité des ERP et la protection incendie.

Monsieur Duval signale que les gouttières du logement de l'école sont neuves mais risquent d'être abimées par des chutes d'ardoises. Il propose de réaliser un 1<sup>er</sup> pan cette année et le 2<sup>ème</sup> l'année suivante. Monsieur Lutenbacher sera contacté pour un état des lieux.

Monsieur Le Maire étudie avec les membres du Conseil Municipal les dépenses d'investissement 2014 à reporter sur l'année 2015.

Monsieur le Maire annonce que l'ordre du jour est épuisé.  
La séance est levée à 23h00



A collection of handwritten signatures in blue ink, arranged in two rows. The top row contains four signatures, including one that clearly reads 'Duval'. The bottom row contains three signatures, including one that clearly reads 'Lutenbacher'.